

NI VU NI CONNU : COHABITONS ENSEMBLE



L'itinérance est un phénomène complexe qui est en augmentation partout dans la province. Elle peut être vue comme une suite d'évènement qui amène progressivement une personne à adopter un mode de vie de survie. Plusieurs situations peuvent amener une personne à vivre une situation d'itinérance, comme un deuil, une séparation, un incendie, une incapacité à se trouver un logement, une situation de santé, etc.

Contrairement à ce qu'on peut penser, il n'est pas si facile d'identifier une personne en situation d'itinérance ! L'itinérance peut être plus ou moins visible. Elle inclut les personnes qui vivent dans leur voiture, qui n'ont pas eu de loyer stable dans la dernière année, qui dorment chez des proches ou des amis « couch surfing » ainsi que les personnes actives sur le marché du travail qui sont dans l'incapacité de se trouver un logement. Bref, ça peut arriver à tout le monde !

Quelques conseils pour une bonne cohabitation avec les personnes en situation d'itinérance

Au quotidien

- En tout temps, connais et respecte tes limites; si tu ne te sens pas à l'aise, n'hésite pas à demander de l'aide, et à quitter l'interaction.
- Dans un contexte favorable : tu peux sourire, et avoir un contact visuel avec la personne.
- Si tu souhaites offrir quelque chose (café, nourriture, eau ou argent) — c'est possible de le faire, toutefois, ne force pas la personne à accepter !
- N'oublie pas qu'un simple bonjour peut faire la journée d'une personne, et ce, qu'elle soit en situation d'itinérance ou non!



À ton travail

- Connais les limites de ton organisation — et — ayez des pratiques communes entre employés.
- Informe-toi des services qui existent (heures d'ouverture, adresses, etc.) et au besoin, redirige les personnes vers les bons services (services pour la population en itinérance).



Lors d'un incident

- Sois courtois et dans un mode d'entraide. En tout temps, connais et respecte tes limites; si tu ne te sens pas à l'aise, n'hésite pas à demander de l'aide.

- Pour commencer, si la personne n'a pas le droit d'être là, pose une question ouverte sans présumer de rien, par exemple :

- Si la personne dérange, assure-toi de nommer ce qui dérange :

Salut, veux-tu venir avec moi dehors ?
(Tu peux lui offrir une bouteille d'eau)

Salut, tu fumes dans le portique, ça dérange les gens, est-ce que tu pourrais aller fumer un peu plus loin ?

Est-ce que je peux t'aider ?

- Si la personne refuse de quitter :

Compose le **310-4141** ou le ***4141** en expliquant ton besoin.

Salut, tu as le droit de rester 5 minutes, mais après ça, je n'aurai pas le choix de contacter des intervenants. C'est ce que me demande mon employeur.



Enfin, souviens-toi que chaque personne mérite le respect, et ce, qu'elle ait un toit ou non. Si une personne ne dérange pas, est-ce possible d'accepter sa présence ? N'hésite pas à revalider la tolérance de ton employeur. Néanmoins, il importe d'être constant lorsqu'une décision est prise.

Situations particulières

En cas de dispute : n'interviens pas directement. Garde l'œil ouvert, et au moindre risque, compose le **310-4141** ou le ***4141** ou va chercher de l'aide pour ne pas être seul avec la situation.

Si tu croises une personne inconsciente : compose le **911**

Il peut arriver de croiser une personne confuse, qui se parle à elle-même ou qui est en état de consommation : si la personne n'est pas en danger ou ne met personne à risque, tu n'as pas besoin d'intervenir. Par contre, s'il y a un danger, compose le **310-4141** ou le ***4141**

Savais-tu que?

La naloxone permet de renverser temporairement les effets d'une surdose d'opioïdes. Il est possible de t'en procurer gratuitement dans les pharmacies.



Messages que les personnes en situation d'itinérance aimeraient partager :

- Love yourself before you love others
- On est tous frères et sœurs, on est juste dans des situations différentes

Avec la collaboration de

